

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2025**

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 6
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents non excusés : 5

Date de convocation : 25 novembre 2025

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; M. Damien FANCELLO.

Étaient absents non excusés : Mme Charlotte ALBERT ; M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Patricia MELY ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Conformément à la convocation du 17 novembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU, le lundi 24 novembre 2025 à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances. Madame La Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mercredi 03 décembre 2025 à 16h30 dans le lieu habituel de ses séances. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 1^{er} septembre 2025.

Madame La Maire ouvre la séance.

DÉLIB : 8.8-034/2025 : SIGNATURE DEVIS EXPERT ENVIRONNEMENT LABEL BBKA MAISON DES SERVICES

Madame La Maire explique au Conseil Municipal que l'on travaille pour obtenir le label BBKA pour le bâtiment de la Maison des services mais pour cela, nous devons prendre un expert environnement pour la réalisation du bilan carbone et de l'assistance de celui-ci jusqu'à l'obtention du Label.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal, d'accepter les devis AJir Environnement pour un montant de 18 000,00 euros HT, à savoir :

- **Mission :** Réalisation du bilan carbone (ACV) selon norme du label BBKA selon Certivéa pour un montant de 9 000,00 euros HT.
- **Mission :** Assistance dans le cadre de l'obtention du label BBKA selon Certivéa et réalisation de l'étude Réemploi pour un montant de 9 000,00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les devis d'AJir Environnement pour un montant de 18 000,00 euros HT pour les travaux de réalisation du bilan carbone (ACV), l'assistance dans le cadre de l'obtention du label BBKA selon Certivéa et la réalisation de l'étude Réemploi.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20251203-2025DEL034-DE
Reçu le 08/12/2025



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

- **AUTORISE** Madame La Maire, à signer lesdits devis au nom de la Commune.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 04 décembre 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20251203-2025DEL034-DE
Reçu le 08/12/2025

